

MÉMOIRE

DU

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC

PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONCERNANT LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE
AU QUÉBEC

AVRIL 2003

Le Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec a demandé à être entendu par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant la problématique du développement de la production porcine et surtout de la disposition des lisiers.

Présentation du Syndicat

Le Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec est un organisme sans but lucratif créé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels.

Le Syndicat a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des quelque 15 000 producteurs de bois de son territoire et particulièrement :

- de grouper les producteurs de bois dont l'exploitation forestière est située dans la région de Québec;
- d'étudier les problèmes relatifs à la production et la commercialisation du bois;
- de coopérer à la vulgarisation de la science forestière et des techniques de la production forestière;
- de renseigner les producteurs de bois sur les questions de production et de commercialisation du bois et des produits forestiers;
- de représenter les producteurs de bois de la région de Québec auprès des acheteurs de leur produit, des autorités publiques, parapubliques, gouvernementales, municipales et supramunicipales;
- d'organiser, d'appliquer et d'administrer un plan conjoint;
- d'exercer les pouvoirs et les attributions d'un office de producteurs au sens de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, ainsi que tout autre pouvoir qui peut lui être délégué à ce titre par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Le Syndicat est ainsi notamment chargé d'appliquer et d'administrer le Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec. Il effectue la mise en marché des bois destinés aux marchés des pâtes & papiers, panneaux, sciage, déroulage et autres produits.

Le territoire du Syndicat couvre, la rive nord du fleuve Saint-Laurent de Deschambault-Grondines dans Portneuf jusqu'à Baie-Comeau sur la Côte-Nord. Sur la rive sud, il comprend les secteurs de Mégantic, Lotbinière, Lévis et Bellechasse (à l'exception de la Beauce). La liste des MRC et municipalités couvertes par le territoire du Syndicat est présentée à l'annexe 1.

La mise en valeur et la protection des forêts privées

Depuis le milieu des années soixante-dix, le Syndicat a consacré des efforts considérables pour inciter les propriétaires forestiers à mettre en valeur leurs propriétés. Le Syndicat a notamment initié la création des six groupements forestiers de son territoire et par la suite de la mise en place du service d'aide individuelle qu'il a lui-même livré de 1986 à 1996, année où il s'est retiré du service direct aux propriétaires.

Le Syndicat publie aussi depuis 1986, à l'intention des propriétaires forestiers de son territoire, un journal bimestriel, ***L'Information du forestier***, qui contient régulièrement des informations pour inciter les propriétaires à mettre en valeur leurs forêts et les conseiller dans la production durable du bois. Il a aussi diffusé aux propriétaires forestiers de la région le **Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée** au début des années 90 et l'a mis à jour et le diffuse à nouveau depuis l'automne 2001.

À la suite du Sommet sur la forêt privée tenu en mai 1995, les partenaires de la forêt privée que sont le ministère des Ressources naturelles, le monde municipal, l'industrie forestière et les propriétaires forestiers ont convenu de créer des agences régionales de protection et de mise en valeur qui ont pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de leur territoire.

Le Syndicat est membre des six agences qu'on retrouve en tout ou en partie sur son territoire. Il possède au moins un siège au conseil d'administration de cinq d'entre elles. Les efforts du Syndicat, des groupements forestiers et plus récemment des agences de mise en valeur ont permis d'investir dans la mise en valeur des forêts privées de notre territoire près de 5M \$ annuellement en travaux de mise en valeur de toutes sortes. Ce montant étant limité non pas par un manque d'intérêt des propriétaires mais plutôt par les fonds disponibles. Le Syndicat réclame des budgets additionnels pour le développement et la mise en valeur de la forêt privée.

Les efforts de notre organisation ne se sont pas limités à l'information aux propriétaires forestiers ou à la mise en valeur de la forêt. Le Syndicat est intervenu depuis 1997, et intervient régulièrement, auprès des MRC et municipalités pour qu'elles mettent en place des **réglementations pour la protection des forêts privées** simples d'application pour les propriétaires forestiers.

Plus récemment, le Syndicat a mis en place un **programme d'accréditation des entrepreneurs forestiers** qui vise à fournir aux propriétaires des noms d'entrepreneurs forestiers s'étant engagés par contrat à respecter de saines pratiques d'intervention lors de leurs travaux en forêt. Il s'apprête aussi à entamer les démarches visant la **certification environnementale** de l'organisation.

Le contexte de la production forestière

Toutes ces interventions, autant de la part de notre organisation que des propriétaires forestiers eux-mêmes, nous permettent d'affirmer que depuis 25 ans, les propriétaires forestiers sont passés de la cueillette du bois à l'aménagement intensif et durable de leurs forêts.

Mais 25 ans, c'est à peine la moitié de la vie d'une forêt. Dans les cas d'une érablière, c'est même à peine le quart. Peu de propriétaires forestiers ont donc pu jusqu'à maintenant récolter le fruit de leurs efforts d'aménagement. Et les investissements consentis par l'État et les propriétaires forestiers n'ont pas encore atteint leur potentiel.

Cette consultation sur la production porcine se déroule au moment même où les pratiques forestières en forêt publique sont questionnées par plusieurs intervenants. Sans présumer des résultats des études et enquêtes à venir sur le sujet, on peut s'attendre à ce que les pratiques forestières en forêt publique soient modifiées et que les volumes et superficies disponibles pour la récolte soient diminués.

Ce contexte pourrait permettre à la forêt privée de prendre une plus grande place dans le développement forestier au Québec; ce que les représentants des propriétaires forestiers réclament depuis de nombreuses années. Il est clair pour notre organisation que la forêt privée pourrait jouer un rôle plus important dans le développement socio-économique des régions.

Les effets du défrichage des forêts

Jusqu'en 1996, année où les normes d'épandage des lisiers se sont considérablement resserrées, les producteurs agricoles et forestiers vivaient un relatif équilibre dans l'utilisation des sols. L'abandon des terres par l'agriculture avait cessé, les nouveaux défrichages étaient rares et le reboisement des superficies agricoles abandonnées tiraient à sa fin.

Mais cet équilibre fut rompu au moment de l'imposition d'exigences environnementales plus sévères par le gouvernement. Les producteurs agricoles ont eu subitement besoin de doubler les superficies nécessaires pour épandre leurs lisiers; les sols jusqu'alors utilisés ne pouvant soutenir un apport de fertilisants aussi soutenu. C'est alors que le défrichage a recommencé.

Le reste fait partie de l'histoire récente. Des vieilles forêts, des plus jeunes, des plantations récentes et même des érablières ont été défrichées pour agrandir ou créer de nouvelles superficies d'épandage. Les exemples sont nombreux et les superficies importantes.

Dans certains cas, ces superficies avaient fait l'objet de travaux d'aménagement forestier financés en partie par l'État. Ces investissements et leurs retombées sont perdus.

Et c'est sans parler des nombreux rôles écologiques que procure la couverture forestière sur l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore. On discute même présentement du rôle des forêts comme puit de carbone dans le contexte de la signature de l'Accord de Kyoto sur la diminution des gaz à effet de serre.

Le milieu forestier regroupe plusieurs secteurs d'activité et procure une partie importante de la richesse collective. Que ce soit les activités de récolte de bois, de mise en valeur de la forêt, de chasse et pêche, loisirs, approvisionnement, industries de transformation, transport, etc, beaucoup d'emplois sont reliés à l'activité forestière.

La diminution de la couverture forestière en raison de l'épandage des lisiers est inquiétante non seulement d'un point de vue écologique mais aussi économique.

Positions du Syndicat

Pour le Syndicat, il est essentiel qu'on mette fin au défrichage à des fins d'épandage de fumiers. On doit revenir à l'équilibre qui existait avant 1996. Il en va de l'avenir des programmes d'investissements forestiers. Si on ne trouve pas des moyens pour protéger ces investissements, le gouvernement du Québec et l'industrie, partenaires dans les agences de mise en valeur, pourraient être réticents à continuer d'investir en forêt privée.

Le Syndicat a toujours considéré que l'agriculture était prioritaire à la foresterie sur les terres cultivables. Il ne s'agit donc pas ici de mettre fin au développement de l'agriculture mais seulement de s'assurer que le défrichage n'est pas justifié uniquement par la nécessité de se débarrasser du lisier.

Il nous apparaît impératif de trouver des moyens pour éviter d'avoir à défricher des forêts pour disposer des surplus de lisiers. On ne peut pas régler un problème environnemental en en créant un autre.

Selon nous, il est nécessaire de traiter les lisiers comme on l'a fait pour les eaux usées des papeteries et des municipalités. Le lisier de porc est un excellent fertilisant, cependant son état liquide et surtout son odeur font qu'il ne peut être utilisé que sur des superficies agricoles éloignées des habitations et des cours d'eau.

Le Syndicat propose donc :

- Que les surplus de lisiers soient traités de façon à ce qu'on puisse l'épandre sec ou semi-sec et que son odeur soit atténuée. On pourrait alors l'utiliser comme fertilisants naturels en forêt, en agriculture ou même en ville.
- En attendant ce jour, on devrait limiter les défrichages aux anciens terrains agricoles revenus en friche ou en forêt de faible valeur. On devrait aussi éviter de défricher des superficies qui ont fait l'objet de plantations et de travaux sylvicoles.

Le Syndicat est disposé à collaborer de concert avec le monde agricole et scientifique pour trouver des solutions à ce problème environnemental majeur que constitue la disposition des lisiers.

Nous remercions le Bureau d'audiences publiques de nous avoir permis d'exprimer notre position.

MARTIN J. CÔTÉ, président
Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec

ANNEXE 1 - SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA RÉGION DE QUÉBEC (MRC ET MUNICIPALITÉS)

- A) MRC de Lotbinière, des Chutes-de-la-Chaudière, de Desjardins, de Portneuf, de la Jacques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré, de l'Île d'Orléans, de Charlevoix, de Charlevoix-Est, de la Haute Côte-Nord, de Manicouagan (à l'exception des municipalités de Franquelin, de Baie-Trinité et de Godbout), de Bellechasse (à l'exception des municipalités de Saint-Anselme, de Sainte-Claire, de Saint-Malachie, de Saint-Nazaire de Dorchester et de Saint-Léon-de-Standon), de l'Érable (à l'exception de la municipalité de Princeville) et de l'Amiante (à l'exception des municipalités de East Broughton, de Sacré-Coeur-de-Jésus, de Sainte-Clothilde, de Saint-Méthode, de Disraéli, de Saint-Praxède, de Beaulac, de Garthby, de Saint-Jacques-le-Majeur, de Saint-Fortunat et de Saint-Julien) ;
- B) Municipalités de Deschaillons, de Fortierville, de Sainte-Françoise et de Parisville dans la MRC de Bécancour, de Saint-Magloire de Bellechasse, de Saint-Camille-de-Lellis et de Sainte-Sabine dans la MRC des Etchemins et des municipalités de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban dans la MRC de Mékinac ;
- C) Communauté urbaine de Québec.

Le territoire du Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec

